



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 4 Octobre 2013

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : 0

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **Mme Martine MANCHON**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 10 Avril 2013, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

³⁵/₁₇ **Point sur les travaux d'investissement prévus en 2013**

Réfection du « Chemin de Pont Les Moulins.

Les travaux ont été réalisés fin Juin. Coût TTC = 17 829.86 €. L'arrêté attributif de subvention n'est pas encore validé à ce jour en Préfecture. Montant espéré = 3 600.00 €

Réfection Voie communale Puy de la Velle (60 m environ)

Les travaux de réfection de la voie communale du Puy de la Velle. Après une légère scarification de la surface de roulement, sur une longueur de 60 mètres environ, l'entreprise BTP CE, pour un montant de 3 881.02 €, a réalisé le renforcement de la structure avec une grave ciment.

L'entreprise SBM TP a procédé à la pose de l'enduit monocouche sur cette surface de roulement. Le montant de ces travaux d'enduit est de 1 149.36 €. Soit un totale de 5 030.38 € TTC

Demande de subvention DETR validée par arrêté attributif de 1 400.00 €.

Réhabilitation du réseau de collecte assainissement Rue de la Mare

Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Le coût total définitif n'est pas encore connu. Un petit avenant est à prévoir suite à la pose d'une canalisation d'infiltration des eaux pluviales produites par les bâtiments de la CUMA. Montant estimé de cet avenant : entre 2 500.00 € ou 3 000.00 €.

Les subventions attendues sur ce dossier, calculées sur le montant H.T. de 74 950.00 € sont de l'ordre de 44 970.00 €. La réception de ce chantier est prévue le mercredi 9 octobre prochain.

³⁵/₁₇ **Dépense de fonctionnement – Travaux de réparation et rebouchage de trous**

Le Maire informe que ce sont principalement les chemins « du Breuil » et du « Puy de la Velle » qui ont reçu ces travaux. La ligne budgétaire 61523, abondée à hauteur de 4 500.00 € contraint de rester dans l'enveloppe, sachant que des dépenses imprévues de voirie ont été réalisées suite à une casse sur canalisation d'égout de Mme MARGUET. Dépense = 1 350.00 €. Suite à mise en concurrence des entreprises SBM TP et SARL CUENOT & FILS, c'est SBM TP qui a été retenu pour un devis de 3 262.09€, contre un devis de 5 645.12 € pour SARL CUENOT & FILS. La facture reçue aujourd'hui s'élève à 3 317.70 € TTC.

Sur ce dossier, Jean-Luc VERNEREY exprime son mécontentement sur la mise en œuvre tardive de ces travaux.

³⁵/₁₇ **Avenir du R.P.I. – Rencontres avec Inspection académique**

Le Maire informe l'assemblée :

A la demande et sur invitation de l'inspection académique, une réunion s'est tenue Le 17 septembre dernier à la Mairie de Villers, en présence de Mme OTTMANN, Inspectrice de l'Éducation Nationale, de Mr TRUTT, Inspecteur de l'Éducation Nationale. Étaient également présents, les 5 Maires du RPI, accompagnés de 1 ou 2 adjoints ou conseillers. Les Maires des communes voisines à savoir :

Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Crosey Le Petit et Crosey Le Grand, étaient également conviés.

.Le thème de cette première réunion était d'avoir un premier échange assez large et de conduire une réflexion globale sur 2 points très importants, à savoir :

³⁵₁₇ Les effectifs scolaires actuels et à venir

³⁵₁₇ L'avenir des structures scolaires dans le contexte des projets de réforme et de refondation de l'École publique.

Dans un souci d'anticipation sur ces projets, les responsables de l'éducation nationale nous invitent à conduire une prospection sur les futures rentrées scolaires, afin d'observer les fluctuations d'effectifs.

L'étude d'un état préliminaire sur les effectifs prévus pour les prochaines rentrées scolaires se décline ainsi :

Projection effectifs 2014/2015	➤	4 CM2	➤	Collège Cassin B.L.D.
	➤	7 Mat. PS	➤	Villers St Martin
Projection effectifs 2015/2016	➤	4 CM2	➤	Collège Cassin B.L.D.
	➤	7 Mat. PS	➤	Villers St Martin
Projection effectifs 2016/2017	➤	6 CM2	➤	Collège Cassin B.L.D.
	➤	7 Mat. PS	➤	Villers St Martin

Pour clôturer ce débat, le Maire informe l'assemblée qu'une prochaine réunion sur la préparation du projet éducatif répondant à la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires que nous devons adopter dès la rentrée 2014/2015, se tiendra en Mairie de Villers le 15 Octobre prochain à 17 h 00.

Une autre réunion sur la redéfinition de la carte scolaire aura lieu le 8 Novembre prochain à 14 h 00 en Mairie de Villers.

³⁵₁₇ Questions et Informations diverses

Téléphonie Mobile

Le Maire rend compte au conseil municipal des dernières informations reçues le 26/09/2013 de la société SNEF. Sur ce dossier, la société « Orange » demande à la commune un accord de principe permettant à la société « SNEF » de réaliser les études et demandes d'autorisation administratives, validant ainsi l'avant projet qui consiste à installer 2 antennes au sein même du clocher de l'Église.

En conséquence, le Maire sollicite l'avis du conseil quant à l'accord de principe demandé par Orange. Le conseil à l'unanimité donne son feu vert pour la finalisation de cet avant projet.

Requête

Le Maire présente à l'assemblée, la requête d'un contribuable, soumis à la levée de la taxe d'assainissement. Suite au départ de 2 membres quittant le foyer familial, le requérant demande au Maire de statuer sur la possibilité de pratiquer un abattement sur la part fixe instaurée pour chaque membre composant la famille (60.00 €). Plusieurs conseillers signalent au Maire que lors du choix de l'option la plus équitable pour la population, le conseil municipal a approuvé le principe visant à réactualiser les composantes des foyers soumis à la taxe d'assainissement à chaque début d'année civile.

Les taxes foncières et d'habitation sont levées en s'appuyant sur les mêmes critères de facturation.

Le maire se chargera de faire connaître au contribuable concerné, la décision du conseil municipal de répondre défavorablement à cette requête.

Perspectives électorales

Le Maire informe le conseil des dates retenues pour les élections municipales de 2014. Le 1^{er} tour est fixé au Dimanche 23 Mars 2014, suivi du 2^{ème} tour le 30 Mars 2014. Les élections Européennes sont prévues le 25 Mai 2014. Dans un souci d'anticipation, le Maire précise aux conseillers les changements annoncés lors de ces élections. Chaque candidat ou candidate aux municipales 2014 devra obligatoirement déclarer sa candidature en Préfecture et ce, avant le jeudi 6 Mars 2014 à 18 h 00. La recevabilité des candidatures sera validée par la remise d'un récépissé.

Les candidats pourront se présenter de façon

³⁵₁₇ Isolée : le candidat dépose seul sa déclaration

³⁵₁₇ Ou groupée sur des listes complètes ou non (aucune obligation de parité).

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 15.